

BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX : PROTÉGER LES ENFANTS, C'EST NOTRE PRIORITÉ!

Baie-Comeau, le 22 septembre 2021 – C'est sous la thématique « Les enfants, notre priorité! » que ce 18^e bilan vous présente des directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) déterminés à améliorer ce qui doit l'être et met en lumière leur engagement renouvelé, solide et immuable pour lutter contre la maltraitance des enfants.

Un accent particulier est mis sur le travail titanesque accompli au cours de la dernière année par les intervenants et leurs collaborateurs. Investis auprès des jeunes, ils ont fait preuve de proactivité pour aider et demeurer en lien avec les enfants et leur famille. Leur présence attentive et leurs interventions ont permis de bien prendre soin des enfants et d'éviter de nombreux drames.

Statistiques provinciales 2020-2021

- Nombre de signalements traités : 117 904, soit 323 situations d'enfants signalées/jour. C'est une très légère diminution des signalements traités comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Nombre de signalements retenus : 44 728. C'est une hausse des signalements retenus de 2,7 % comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Le taux de rétention des signalements est de 37,9 %. L'an dernier, il était de 36,8 % et en 2018-2019 de 39,3 %.
- Les signalements proviennent toujours en majorité des employés d'organismes publics (33 %). Les proportions n'ont presque pas bougé par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (55,4 %). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure avec une personne significative (13 %).

Statistiques régionales 2020-2021

- 3 863 signalements traités, ce qui représente 10,5 enfants par jour, soit une baisse de 5,4 % par rapport à l'an dernier.
- 994 signalements ont été retenus pour évaluation, ce qui représente 25,7 % des signalements traités.
- Les quatre problématiques principales touchant le développement et la sécurité des enfants commandant un suivi à la protection de la jeunesse sont :
 1. Risque sérieux de négligence (toxicomanie, santé mentale, instabilité) : 31 %
 2. Négligence : 24,9 %
 3. Mauvais traitements psychologiques : 18,7 %
 4. Troubles de comportement : 9,9 %
- 56,2 % des signalements retenus ont conclu, après évaluation, à une décision de sécurité ou de développement compromis.
- 74 % des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- 129 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), ce qui représente une diminution de 3,2 % par rapport à l'an dernier.

.../2

La dernière année a été remplie de défis autant pour la clientèle, le personnel œuvrant en protection de la jeunesse que pour nos partenaires. Rappelons-nous qu'en tout temps et en toutes circonstances, protéger les enfants, c'est entre autres : resserrer les rangs autour d'eux dans toutes les régions du Québec, garder les yeux et le cœur ouverts, les écouter, les aider et les accompagner. C'est aussi accepter leurs diversités, qu'elles soient culturelles, sexuelles ou de genre, et favoriser l'inclusion et le respect de chaque personne concernée, faire preuve de disponibilité, de sensibilité et d'empathie envers les enfants et leurs parents. Car la priorité est nos enfants!

Pour consulter le Bilan 2020-2021 :

www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/documentation/rapports/rapports-du-dpj/.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 342268